



Brochure d'information

bonne pour tous.

**La convention collective de travail pour
l'hôtellerie-restauration suisse encourage
la formation et le perfectionnement.**

La formation et le perfectionnement sont l'une des priorités des partenaires sociaux de la Convention collective de travail pour l'hôtellerie-restauration suisse (CCNT). En prenant en charge la plupart des coûts de la formation et en compensant les pertes de salaire, les partenaires sociaux veillent ensemble à ce que la formation dans la branche de l'hôtellerie et de la restauration suisse en vaille la peine, pour les collaboratrices et collaborateurs comme pour les entreprises, à l'avantage de la clientèle.

La présente brochure d'information offre un premier aperçu du concept de formation et de perfectionnement de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés (CCNT).

Les six partenaires sociaux (SCA, hotelleriesuisse, GastroSuisse, Hotel & Gastro Union, UNiA, Syna) de la CCNT ont aménagé une plate-forme d'information sur www.hotelgastro.ch. Vous obtiendrez également d'autres informations auprès de

Hotel & Gastro formation
Service Formation supérieure
Eichstrasse 20
6353 Weggis

Téléphone 041 392 77 77
Fax 041 392 77 70

● Qui bénéficie d'une aide ?

Les collaboratrices et collaborateurs dont les rapports de travail au moment de leur inscription à un cours de formation ou de perfectionnement sont obligatoirement assujettis à la CCNT bénéficient d'une aide financière.

Cette aide est financée par le biais des contributions aux frais d'exécution de la CCNT, c'est pourquoi il est impossible d'accorder une aide aux personnes dont les rapports de travail ne sont pas assujettis à la CCNT.

● Quels stages de formation et de perfectionnement bénéficient d'un soutien financier ?

- Progresso
- Formations initiales en cours d'emploi avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ¹⁾
- Formations initiales en cours d'emploi avec certificat fédéral de capacité (CFC) ²⁾
- Formations initiales en cours d'emploi avec maturité professionnelle fédérale ³⁾
- Examens professionnels fédéraux ⁴⁾
- Examens professionnels supérieurs fédéraux ⁵⁾

¹⁾ Employé(e) en cuisine AFP / employé(e) en restauration AFP / employé(e) en hôtellerie AFP / employé(e) en intendance AFP

²⁾ Cuisinière/cuisinier CFC / cuisinière/cuisinier en diététique CFC / spécialiste en restauration CFC / spécialiste en hôtellerie CFC / gestionnaire en intendance CFC / employé(e) de commerce CFC branche hôtel-gastronomie-tourisme (à partir de 2011)

³⁾ Après achèvement des formations professionnelles initiales : cuisinière/cuisinier CFC / spécialiste en restauration CFC / spécialiste en hôtellerie CFC / gestionnaire en intendance CFC / employé(e) de commerce CFC branche hôtel-gastronomie-tourisme (à partir de 2011)

⁴⁾ Cuisinier/cuisinière en hôtellerie et restauration / cuisinière/cuisinier d'hôpital, de home et en restauration de collectivités BF / chef en restauration BF / responsable du secteur hôtelier-intendance BF / chef d'accueil et d'administration hôtelière BF / chef d'établissement de l'hôtellerie et de la restauration G2 BF / examen professionnel de spécialiste de la conduite d'un groupe BF

⁵⁾ Chef de cuisine/chef de production dipl. / chef en restauration dipl. / intendant(e) dipl. / restaurateur/restauratrice G3 dipl. / responsable en restauration de collectivités dipl.

● Sous quelle forme l'aide se présente-telle ?

Les coûts de la formation (frais scolaires, administratifs, frais de matériel pédagogique ainsi que frais d'examen éventuels) sont financés dans une large mesure par le biais des contributions aux frais d'exécution de la CCNT et des subventions cantonales. Au moment de s'inscrire, le participant règle des frais d'inscription s'élevant à 20% des coûts (ceux-ci peuvent varier en fonction du cours, par ex. Progresso). Si un cours de formation ou de perfectionnement est achevé avec succès, la moitié des frais d'inscription seront remboursés.^{*)}

L'établissement peut faire valoir une compensation de salaire variable d'un cours à l'autre:

- 70% des coûts salariaux effectifs pour les examens professionnels^{*)} et examens professionnels supérieurs^{*)}
- 80% pour toutes les autres formations initiales et de perfectionnement prises en charge

^{*)} D'autres pourcentages sont possibles pour certains cours

● Où faut-il s'inscrire ?

Les demandes doivent être adressées à Hotel & Gastro *formation*, à Weggis. Vu que les fonds à disposition sont limités, il peut se produire que des demandes ne soient pas prises en compte l'année de la demande. Par conséquent, les inscriptions sont retenues dans leur ordre d'arrivée, seules les inscriptions complètes (tous les documents requis inclus) étant prises en compte. Au cas où toutes les places auraient déjà été attribuées, les inscriptions excédentaires seront traitées en priorité l'année suivante.